

Bulletin de pré-inscription 2023/2024 UAPE

Renseignements pour une demande d'inscription *			
00			
Nom, prénom du père			
Nom, prénom de la mère			
Nom, prénom de l'enfant		Date de naissance	
Adresse **		Numéros de téléphone	Père : Mère :

→ Les contrats **UAPE** sont valables du **17.08.2023** au **21.06.2024**, **hors vacances scolaires**.

Fréquentation par jour :			
45% 1 période	50% 2 périodes	75% 3 périodes	100% 4 et 5 périodes
Périodes :			
Matin avant l'école (entre 6h45 et 8h) - Matin pendant l'école (entre 8h et 11h30) - Midi (de 11h30 à 13h25) - Après-midi pendant l'école (entre 13h25 et 16h10) - Soir après l'école (entre 16h10 et 18h45)			

Veillez noter vos désirs de placement :

- Régulier
 Irrégulier

En cas de placement en irrégulier veuillez indiquer le nombre de jours par semaine et lesquels : _____

Fréquentation souhaitée	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Déjeuner (entre 6h45-8h)				
Matin avant l'école (heure d'arrivée)				
Matin pendant l'école				
Midi				
Après-midi pendant l'école				
Soir après l'école (heure de départ)				

Pour les travailleurs saisonniers, veuillez préciser les placements en haute saison (jours et heures, été et/ou hiver) : _____

Date et signature des parents	
-------------------------------	--





Bulletin de pré-inscription 2023/2024 UAPE

Merci de retourner ce bulletin de pré-inscription avant le vendredi 5 mai 2023 :

→ Par voie postale à Crèche/UAPE La Bricoline, Chemin des Jardins 9,
1993 Veysonnaz.

→ Ou merci de le déposer directement auprès de la structure.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter La Bricoline au :
027 565 94 64.

L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat lors de l'entretien avec la responsable de la structure.

* Règlement de la structure et grille tarifaire consultables sur le site internet de la commune : <https://veysonnaz.org/>

****Pour les enfants de la Commune de Nendaz et de Sion, vous devez d'abord obtenir l'autorisation de placement de votre commune et nous fournir la formule dûment complétée et signée par l'autorité communale.**